



Envoyé en préfecture le 19/12/2019

Reçu en préfecture le 19/12/2019

Affiché le

ID : 019-200066744-20191212-20190609-DE



Éléments supplémentaires à l'étude du dossier FONCTIONNEMENT

1ère demande de subvention ou Renouvellement
(Cochez la case correspondante)

Vous trouverez en téléchargement sur le site Internet de Haute Corrèze Communauté une notice explicative pour vous aider à remplir votre demande.

Pour tout renseignement ou toute question, vous pouvez bénéficier – sur rendez-vous – d'un accompagnement dans les antennes de proximité ainsi qu'au siège de Haute Corrèze Communauté (voir coordonnées et permanences au verso)

COCHEZ LA FICHE CONCERNEE :

- Petite enfance, enfance et jeunesse p.4 Accueil et Vie Locale
 Santé et Solidarité p.6 Environnement p.7 Patrimoine p.8
 Sports nature p.9 Culture p.10 Communication p.11



RENSEIGNEMENTS/ACCOMPAGNEMENT/DEPOT DE VOTRE DOSSIER :

Par mail à :	subvention@hautecorrezecommunaute.fr
OU :	
<p>La Courtine 31 Rue de la Liberté, 23100 La Courtine Mercredi et vendredi de 10h à 12h30 et de 16h à 18h</p>	<p>Tél animateur accueil, Christophe Delattre : 05 55 66 78 38 / 06 98 56 18 51</p>
<p>Monestier-Merlines ZAC du Vieux Chêne, 19340 Monestier- Merlines Lundi et jeudi de 10h à 12h30 et de 16h à 18h</p>	<p>Tél animateur accueil, Corinne Cailly : 05 55 94 37 86 Tél animateur vie locale Aurélien Aubry : 06 99 29 81 32</p>
<p>Neuvic 47 Rue du Petit Paris, 19160 Neuvic Lundi et mercredi de 10h à 12h30 et de 16h à 18h Vendredi de 16h à 18h</p>	<p>Tél animateur accueil, Stéphanie Julien : 05 55 95 85 88 / 06 99 29 79 26</p>
<p>Saint-Merd-les-Oussines Le Bourg, 19170 Saint-Merd-les-Oussines Lundi et jeudi de 10h à 12h30 et de 16h à 18h</p>	<p>Tél animateur accueil, Christophe Delattre : 05 55 95 18 29 / 06 98 56 18 51</p>
<p>Ussel – Siège Haute- Corrèze Communauté (Permanence jusqu'au 13 février 2020) 23 parc d'activité du Bois Saint Michel, 19200 Ussel Mardi de 15h à 17h en visite libre et de 17h à 19h sur rdv ;</p>	<p>Tél animateur accueil, Stéphanie Julien ou Pauline Mouly Masson : 06 99 29 79 26 / 06 99 29 80 33</p>

jeudi de 10h à 12h en visite libre et de
12h à 14h sur rdv

RAPPEL DES CRITERES D'ELIGIBILITE

« SOCLES »

(CF REGLEMENT D'ATTRIBUTION)

- Être une association dite loi 1901 déclarée en Préfecture,
- Avoir son objet social rattaché à l'une des compétences de Haute-Corrèze Communauté,
- Avoir son projet événementiel (fonctionnement / manifestation) sur le territoire de la Communauté de Communes.

ELEMENTS SUPPLEMENTAIRES A L'ETUDE DU DOSSIER

En plus des critères d'éligibilité « socles » ci-dessus définis, s'ajoutent des éléments d'étude supplémentaires pour les manifestations et le fonctionnement. Ces derniers sont variables d'un service à l'autre et répondent aux différentes missions et attentes de la collectivité.

Ils permettent de déterminer de manière plus précise le montant de la subvention qui sera attribuée aux associations.

**Ne remplissez uniquement que la fiche
sélectionnée en p.1**

FICHE PETITE ENFANCE, ENFANCE et JEUNESSE

Fonctionnement

- Implication de l'association dans le projet de territoire (comité de parents, ...)

Expliquez en quoi votre association est impliquée dans le projet de territoire de Haute Corrèze Communauté :

- Animation sur plusieurs communes

Expliquez en quoi votre action intervient sur plusieurs communes :

FICHE ACCUEIL ET VIE LOCALE

Fonctionnement (Cochez la case correspondante)

- Labellisation EVS ou projet associatif

Avez-vous le label Espace de vie sociale ? Oui Non

Avez-vous un projet associatif écrit ? Oui Non

- Dynamique associative
Nombre de jeunes de moins de 22 ans inscrits dans le Conseil d'Administration :.....
Nombre de nouveaux arrivants de moins de 3 ans au sein de l'association :.....
- Implication de l'association dans le projet de territoire
Nombre de participations aux comités d'habitants :.....
Adhérent au Service Accueil et Vie Locale : Oui Non
Participation aux formations des bénévoles associatifs relayées par le Service Accueil et Vie Locale ? Oui Non
- Budget de l'association
Votre association a un budget :
> 30 000 €
20 001€ à 30 000 €
10 001€ à 20 000€
5001€ à 10 000€
< 5000 €
- Animation sur plusieurs communes
Indiquer quelles sont les animations régulières ou occasionnelles sur vos communes d'intervention :

Listez les communes sur lesquelles votre association intervient :

FICHE SANTE ET SOLIDARITE

Fonctionnement

Afin de pérenniser le bon fonctionnement des associations, la volonté du service santé et solidarité est d'étudier les possibilités de conventionnement entre la structure et la collectivité.

Nous vous invitons donc à prendre contact au 05.55.95.35.38 ou par mail à subvention@hautecorrezecommunauté.fr

- Achat de matériel et matériaux

Quelles sont vos projets d'investissement et pourquoi ?

- Emploi salarié au sein de l'association dans les domaines de la santé, la solidarité, l'insertion sociale, l'accompagnement des personnes en difficulté ou âgés :

Si vous avez des emplois salariés au sein de votre association, détaillez leurs missions :

FICHE ENVIRONNEMENT

Fonctionnement

- Opération innovante qui concourt à l'atteinte du bon état des masses d'eau :

- Acquisition de connaissances sur la biologie des espèces et le fonctionnement des milieux aquatiques :

- Travaux de restauration des milieux aquatiques :

- Animation/communication qui permet de diffuser les messages prioritaires du service :

Dépenses éligibles : achat de matériel, de matériaux et de prestations, temps de travail d'un salarié.

FICHE PATRIMOINE

Fonctionnement

- Respect des techniques de restauration traditionnelles, attache auprès d'un expert du CAUE
- Lien avec la stratégie de développement dessinée par le schéma global d'interprétation du patrimoine de Haute-Corrèze
- Inscription dans un projet plus large de valorisation et / ou d'animation du territoire local
- Attention portée à la manière de restaurer le patrimoine (respect de son identité et son histoire)

FICHE SPORTS NATURE

Fonctionnement

- Emploi salarié au sein de l'association

Avez-vous des emplois salariés dans votre association, et si oui combien ?

Quel pourcentage du budget de l'association représente la masse salariale ?

Détaillez leurs statuts (temps plein, vacataire,...) + qualifications (BPJEPS,...) + leurs missions (encadrement de groupes,...)

FICHE CULTURE

Fonctionnement

Afin de pérenniser le bon fonctionnement des associations culturelles, la volonté du service culture est d'étudier les possibilités de conventionnement entre la structure et la collectivité.

Nous vous invitons donc à prendre contact avec le service culturel de Haute Corrèze Communauté au 05.55.95.35.38 ou par mail à subvention@hautecorrezecommunaute.fr

- Emploi salarié au sein de l'association
- Lieu culturel structurant pour le territoire de Haute Corrèze Communauté

FICHE COMMUNICATION

Fonctionnement

Entourez votre réponse :

- Diffusion du média sur tout le territoire : OUI | NON
- Diffusion gratuite d'annonces et de messages informatifs : OUI | NON
- Réalisation et diffusion de reportages sur l'institution et ses projets : OUI | NON
- Promotion des événements communautaires : OUI | NON
- Participation de Haute-Corrèze Communauté à une chronique ou émission régulière : OUI | NON

Liste des pièces obligatoire à fournir

Lettre de demande de subvention	
Formulaire de demande de subvention Cerfa N°12156*05 , dûment rempli	
Éléments supplémentaires à l'étude du dossier dûment remplis	
Un Relevé d'Identité Bancaire	
Le compte-rendu de la dernière assemblée générale comprenant le rapport moral et le rapport financier ou compte de résultat	
Attestation d'assurances multirisques et responsabilité civile (de moins de 6 mois)	
Les derniers statuts adoptés et le récépissé de la préfecture	
Le récépissé de déclaration à l'INSEE (n° SIRET)	
Compte-rendu financier de subvention Cerfa N°15059*02	



Tout dossier incomplet ne sera pas recevable. Il n'y aura pas de relance pour les documents manquants.